

Inscriptions

Vous pouvez demander un formulaire d'inscription en envoyant le coupon réponse ci-joint à l'Institut Néerlandais.

L'inscription n'est définitive qu'après un entretien préliminaire de niveau et qu'après le règlement des frais de cours.

Lors de la formation des groupes, nous tenons autant que possible compte de l'âge et du niveau de l'enfant.

Les frais de cours s'élèvent à 290 € par enfant / par semestre. Pour une inscription annuelle avant le 1^{er} octobre, les frais s'élèvent à 550 €.



institut néerlandais

T 33 (0)1 53 59 12 40


coursnl@institutneerlandais.com

121 rue de Lille 75007 Paris

F 33 (0)1 45 56 00 77

www.institutneerlandais.com

Cours de néerlandais pour enfants et jeunes

-----

Nom :

Adresse :

Code postale :

Ville :

Pays :

Téléphone :

E-mail:

demande un formulaire d'inscription pour inscrire son enfant
/ ses enfants aux cours de néerlandais.

Cours de langue et civilisation

Le département de langue de l'Institut Néerlandais dispense depuis 1988 des cours de langue et de civilisation néerlandaises pour enfants. Ces cours, destinés aux élèves néerlandophones, sont supervisés par l'inspection néerlandaise de l'enseignement.

Enseignement primaire

Le programme des cours est établi en harmonie avec le programme et les exigences didactiques en vigueur aux Pays-Bas. Les méthodes sont celles utilisées aux Pays-Bas pour les locuteurs natifs.

Pour les enfants dont les connaissances préalables s'avèrent insuffisantes pour cette forme d'enseignement, la priorité est donnée au développement des aptitudes orales, à l'aide de méthodes de néerlandais langue vivante.

L'enseignement a un caractère thématique. Durant 5 à 6 semaines, un thème particulier est proposé afin d'augmenter le vocabulaire.

Les élèves passent régulièrement des tests faisant partie des méthodes ou des tests, appelés Cito, qui sont utilisés aux Pays-bas pour les locuteurs natifs.

La civilisation néerlandaise est traitée lors des fêtes nationales néerlandaises, comme Sinterklaas (Saint Nicolas) et Koninginnedag (la fête de la reine), et aux ateliers de culture, proposés à la fin de chaque thème.

Le département de langue met également en place des visites guidées, aux heures de cours, à travers les expositions de l'Institut Néerlandais, si le sujet de l'exposition correspond à l'univers mental des élèves.

Les cours ont lieu à l'Institut Néerlandais à Paris, les mercredis de 9 h 30 à 12 h 30 (pour les enfants de 4 à 6 ans) ou de 14 h à 17 h (pour les 7 à 14 ans).

Pour les élèves de l'American School of Paris (ASP) à Saint-Cloud, les cours ont lieu sur place les mardis de 15 h 30 à 17 h.

Enseignement secondaire

Le département de langue encadre aussi les élèves qui veulent présenter le néerlandais comme Langue Vivante 1, 2 ou 3 au baccalauréat français, ou comme langue maternelle au baccalauréat international (IB).

L'Institut Néerlandais offre également la possibilité de passer le *Certificat de néerlandais, langue étrangère*, de l'*Union de la langue néerlandaise*. Ce diplôme est reconnu par l'État néerlandais et belge.

Les cours ont lieu à l'Institut Néerlandais à Paris, les mercredis de 17 h 30 à 20 h 30.

Pour les élèves de l'American School of Paris (ASP) à Saint-Cloud, les cours ont lieu sur place les mardis de 15 h 30 à 17 h.

Module Internet

S'il ne vous est pas possible de vous rendre à l'Institut Néerlandais, il existe, pour les élèves de 12 à 18 ans et si leur niveau le permet, la possibilité de suivre les cours par Internet.

Pour plus de renseignements, adressez-vous au département de langue de l'Institut Néerlandais.